

RAPPORT INTERMEDIAIRE  
DE LA DELEGATION SUISSE A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CNUED)

Les deux **Conventions cadres sur la protection**, respectivement, **du climat et de la biodiversité** ayant été négociées avec succès au cours de processus spécifiques, il restait à la CNUED à trouver un accord consensuel sur l'**Agenda 21** - un programme d'action multi-sectoriel regroupant en 40 chapitres des recommandations pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement durable dans l'essentiel des secteurs de l'activité humaine - sur la **Déclaration de Rio** - un texte de référence général traitant des principes fondamentaux d'un tel développement - et sur des **Principes pour la protection des forêts** - qui pourraient ultérieurement servir de base à la négociation d'un instrument juridique international sur ce sujet.

### Agenda 21

L'essentiel du texte a trouvé une forme acceptable pour la communauté internationale en son consensus. La Suisse aussi peut adhérer sans difficulté au contenu de ce texte - juridiquement non contraignant.

La négociation la plus ardue portait sur deux chapitres, l'un concernant la question de la protection de l'atmosphère et l'autre celle du financement de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 dans son ensemble.

Pour mémoire, rappelons que le chapitre sur la protection de l'atmosphère était l'objet d'une obstruction systématique des pays producteurs de pétrole, obstruction heureusement déjouée "in fine" dans le cadre d'un texte restreint comportant néanmoins les références fondamentalement nécessaires au principe de précautionnalité, aux énergies renouvelables, aux politiques énergétiques, aux mesures administratives, sociales et économiques, aux politiques de transport. Cette conclusion est bienvenue par notre pays, qui a participé activement à sa réalisation.

En matière de financement, la conclusion des discussions est favorable au point de vue de notre délégation: elle correspond à son objectif affiché de progressivement élever le niveau de son aide publique au développement, sans toutefois la contraindre à se déterminer pour un délai de réalisation de cet objectif et une définition chiffrée de ce dernier.

### Principes pour la protection des forêts

La volonté des Etats de l'OCDE - dont la Suisse - d'obtenir qu'une Convention internationale sur la protection des forêts soit négociée se heurte à celle des pays en développement - Malaisie, Indonésie et Inde surtout - qui refusent de voir l'une de leurs principales ressources soumise à accord international, ceci en vertu des principes de souveraineté nationale et de droit au développement socio-économique.

Il a été finalement convenu que le document consacré à ces principes ne recommande pas formellement à l'Assemblée générale d'entamer une telle négociation, mais laisse cependant une telle possibilité ouverte.





## Convention sur le climat

Suite à de très importants efforts diplomatiques de la Suisse, un mouvement international significatif de la part de certains pays de l'AELE (CH, Autriche et Liechtenstein) ainsi que des Communautés européennes est venu renforcer la valeur d'engagement de la Convention, et partiellement combler une lacune de cette dernière dans le domaine du calendrier à respecter pour la stabilisation des émissions de CO<sub>2</sub>.

Vendredi 12 au matin, le CF F. Cotti a signé la Convention cadre sur les changements climatiques et fait une déclaration solennelle réitérant nos engagements à stabiliser d'ici l'an 2000 nos émissions de CO<sub>2</sub> à leur niveau de 1990. Cette déclaration a été faite en présence des représentants de l'Autriche et du Liechtenstein, qui la soutenaient aussi. Cette déclaration ne sera pas portée aux actes de la Convention.

Il est clair que c'est notre initiative qui a encouragé les Communautés à préparer elles aussi une déclaration dans le même sens. Elles l'ont transmise à M. M. Tolba, directeur exécutif du PNUE, samedi 13, après avoir à leur tour signé la Convention. Nous nous félicitons de cette heureuse conclusion de nos efforts.

Environ 150 Etats ont signé cette Convention.

## Convention sur la Biodiversité

Au cours de la même cérémonie, le CF F. Cotti a signé cette Convention, l'assortissant d'une déclaration interprétative préparée à Berne. Ici encore, la Suisse est très satisfaite de ce dénouement, l'essentiel de la communauté internationale - ici encore, environ 150 Etats - ayant finalement opté pour l'adoption de cet instrument.

## Déclarations de la Suisse

Jeudi 10, dans le cadre de la Plénière de la CNUED, le CF F. Cotti a prononcé une allocution présentant l'essentiel de la position helvétique par rapport à la question du développement durable. Cette déclaration a été reçue avec grand intérêt. Il y était entre autre répété l'essentiel des engagements auxquels la Suisse entend se conformer.

Samedi 13, dans le cadre du Sommet de la Terre - segment à haut niveau de la CNUED - le CF F. Cotti a aussi eu l'occasion de prononcer une déclaration dans le même sens, soulignant par ailleurs la nécessité, pour assurer un développement durable, d'une plus grande équité dans le monde.

## Suivi institutionnel et dossier genevois

La délégation suisse a accueilli avec satisfaction la décision de la CNUED de recommander à l'Assemblée générale de l'ONU de créer une Commission à haut niveau sur le développement durable. Cette Commission serait constituée sur un modèle proche de celui de la Commission des Droits de l'Homme, et devrait permettre un suivi de qualité aux décisions et recommandations adoptées par la Conférence.

La délégation s'est fortement engagée en faveur de Genève, en proposant d'y installer le secrétariat de la Commission à haut niveau, ainsi que les secrétariats des deux Conventions. Les échos à cette proposition sont positifs, bien qu'il faille signaler que d'autres candidatures - New York en particulier - ont été déposées. C'est l'Assemblée générale qui prendra la décision définitive concernant la localisation de ces nouveaux organes.



**Departement fédéral des Affaires Etrangères**  
Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire

---

## TELEFAX

à: Madame CABALZAR  
DFAE / SPI

date: 19.06.92

fax-no: 21 30 87

réf.: t. 818-55 GAC

de: M. J.F. Giovannini

notre no de fax: 0041-31-61 35 05

no. de pages: 3  
(page de couverture incluse)

---

**EILT**

### Information hebdomadaire

En annexe vous trouverez notre contribution sous forme du "Rapport intermédiaire de la délégation suisse à la CNUED".

DIRECTION DE LA COOPERATION AU  
DEVELOPPEMENT ET DE L'AIDE  
HUMANITAIRE

*p.o. Othmar Chave*

J.F. Giovannini

(Directeur suppléant)